

L'école :

Lors d'une première équipe éducative, les membres de l'équipe font avec vous une **évaluation des besoins particuliers** de votre enfant.

L'école peut proposer :

→ Un accueil progressif de votre enfant,

→ Un aménagement de son temps scolaire,

→ Des objectifs spécifiques (PPRE...)

→ Des ressources...

→ Une orientation vers un établissement ou un service plus adapté aux besoins de votre enfant

L'école vous propose de solliciter la «**Maison Départementale de la Personne Handicapée** », la MDPH.

La Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) exerce dans chaque département une mission :

→ D'accueil et d'information,

→ D'accompagnement et de conseil,

→ D'attribution des droits aux personnes en situation de handicap,

→ De sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elle est située :

**Cité administrative Coligny
131 faubourg Bannier Bâtiment C
45000 Orléans**

**Tel : 02 38 25 40 40
ou 0 800 88 11 20**

Courriel : contact@mdph45.fr

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter l'enseignant référent ASH de votre secteur.

Les missions de l'enseignant référent ASH :

→ Il informe, aide et conseille l'élève en situation de handicap et sa famille

→ Il participe à l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire.

→ Il anime la réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (parents et professionnels) dans le but de faire le point sur la situation de l'élève.

→ Il favorise la mise en oeuvre du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation), sa continuité, sa cohérence et son évaluation.

L'enseignant référent du secteur

Orléans Est :

Marie-Ange CHARTIER

UTS Orléans Nord

Cité administrative Coligny

131 faubourg bannier

45042 Orléans Cedex 1

Tel : 02 38 25 34 93

Courriel :

marie.ange.chartier@mdph45.fr